

APPEL D'OFFRE PUBLIC	N°91173319
	ACHAT CAISSES A OUTILS REMPLIS MECANIQUE POUR LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITES DES 4 CRN & OUTITECH DU PROJET PAMELOT
PN	19.4060.0-001.00

1. CONTEXTE

La GIZ à travers le « Projet d'amélioration des moyens d'existence à l'Ouest du Tchad » (PAMELOT) vise l'amélioration des conditions d'une coexistence pacifique dans 11 communes sélectionnées des provinces de Hadjer-Lamis, Bahr-EI-Gazel et Kanem à travers 4 champs d'action complémentaires :

- Le renforcement des capacités des structures administratives, communales et des comités locaux en matière de planification participative du développement local.
- L'amélioration des perspectives de revenus des jeunes de 16 à 35 ans.
- La création des conditions d'une amélioration de la situation économique des femmes en augmentant la productivité agricole dans les ouadis soutenus par le projet.
- L'amélioration des conditions d'une gestion pacifique des conflits.

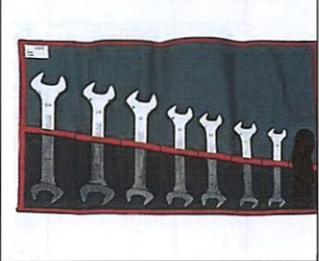
Pour la mise en œuvre de ses activités, la GIZ invite par le présent appel, les entreprises/établissements, qualifiés et légalement inscrit au registre tchadien à soumissionner pour participer cet appel d'offres dont les articles/équipements/matériels sont détaillés au point 2.

Tous les participants au présent appel d'offres doivent, qu'ils présentent une offre ou non, traiter les détails de ces documents dans la plus stricte confidentialité.

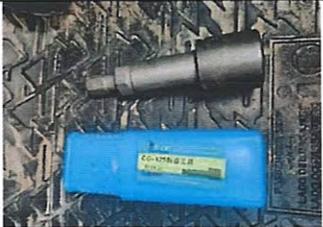
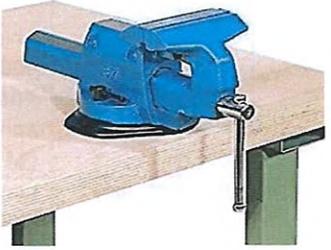
Les soumissionnaires ne devront pas être sous le coup d'une déclaration d'inadmissibilité pour corruption, non-respect d'intégrité ou manœuvres frauduleuses de l'Union européenne et la GIZ.

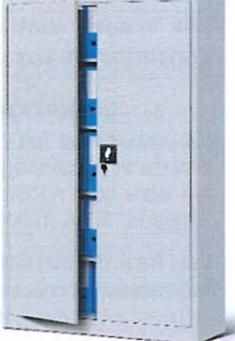
Pour la mise en œuvre de ses activités, le projet GIZ-PAMELOT sollicite l'acquisition **des caisses à outils remplies mécanique pour les 4CRN et activités OUTITECH**. A cet effet, il invite par le présent appel, les entreprises/établissements, qualifiés et légalement inscrit au registre tchadien à soumissionner pour la livraison des articles ci-dessous indiqués.

2. DESCRIPTIONS QUANTITATIVES ET TECHNIQUES :

Qté	Article	Description avec spécifications techniques neutres et détaillées	Image
56	Jeu clé à fourche	Clé N°8, N°9, N°10, N°11, N°12, N°13 et N°14. clés plates en acier au chrome vanadium, têtes polies <u>NB : il s'agit d'un kit de 7 clés à fourche.</u> Livraison kits complet jeu clé à fourche de 7 clés numéroté ci-dessus dont 7x 2(par zone) =14 clés par zone. Total 14 x 4= 56 jeux de clé à fourche par zone (soit 2 jeux par zone) (14 à Massaguet, 14 à Massakory, 14 à Moussoro et 14 à Mao)	
08	Maillet industriel	Longueur du maillet : entre 32 à 35 cm Matériau de la tête : Caoutchouc dur noir Qualité du caoutchouc dur : 85±5 - Shore A ou son équivalent Forme de la tête : Légèrement incurvée Largeur de la tête : entre 12 à 15cm Diamètre de la tête : entre 8 à 10 cm Matériau du manche : Bois de frêne ou équivalent Poids : entre 545 à 550 grammes Livraison Maillet par zone (2 à Massaguet, 2 à Massakory, 2 à Moussoro et 2 à Mao)	

9
4
E

08	Arrache volant magnétique	<p>Filetage : $\varnothing 18$ au pas de 150 - $\varnothing 16$ au pas de 100 - sens droit. Dimension : entre 25 à 30cm la largeur et entre 15 à 20cm de Hauteur.</p> <p>Poids : entre 1,5Kg à 2kg</p> <p>Livraison arrache volant magnétique par zone (2 à Massaguet, 2 à Massakory, 2 à Moussoro et 2 à Mao)</p>	
08	Arrache arbre à Came	<p>Arrache arbre à came Dimension : 15cm de longueur sur 2mm de diamètre pour les types de Tambour d'embrayage : 24x100 et de Came d'allumage : 26x100. Poids : entre 1,5Kg à 2kg</p> <p>Livraison Arrache arbre à came par zone (2 à Massaguet, 2 à Massakory, 2 à Moussoro et 2 à Mao)</p>	
08	Table métallique moteur	<p>Hauteur : 1m, Longueur : 90 cm, Largeur : 70 cm, conçu en feuille de tôle noire de 3mm d'épaisseur, Poids de la tôle entre 55,2kg à 65kg Matière : acier Dimension de la tôle : 2000x1000mm. Ep : 3/5mm</p> <p>Poids de la table entre 85 kg et 90kg, Pieds en tube carré de 50mm Poids du tube carré : entre 15 à 20kg</p> <p>Livraison table métallique moteur par zone (2 à Massaguet, 2 à Massakory, 2 à Moussoro et 2 à Mao)</p>	
08	Étau fixe avec serre tube	<p>Parfaite stabilité de l'étau tournant, grâce à la faible hauteur et au large piétement de la base. Dispositif incorporé pour le serrage horizontal des tubes et profilés cylindriques ou prismatiques. Tête de coulisse forgée. Coulisse prismatique en acier au manganèse h.l.e. Partie fixe moulée avec tas dressé faisant office d'enclumette. Vis de serrage forgée, à filets trapézoïdaux roulés, entièrement brunie noire. Mors rapportés interchangeable en acier au chrome-molybdène, cémentés, trempés. Vis de réglage en laiton. Base tournante en acier estampé à froid en option. Serrage vertical des pièces longues facilité par le dégagement latéral des mâchoires par rapport à la coulisse. Dispositif de réglage du parallélisme et de rattrapage de jeu. Matériau de la tête/face : Acier Avec serre tube – Base fixe : fixe enclumette largeur 5mm Acier Mâchoire 125 mm, Etau standard ouverture 190mm. Poids : entre 27Kg et 30kg maxi Profondeur de serrage 65mm, Tube maxi 65mm Tube mini 15mm Usage : Serrage.</p>	

08	Tasse pour lavage de carburateur	<p>Tasse de fabrication artisanale pour laver un carburateur et les pièces réparées. Fabrication artisanale 12cm de profondeur et 54cm de diamètre, conçu en tôle grise de 2mm. Poids : entre 2,5 à 3kg</p> <p>Livraison tasse à laver carburateur par zone (2 à Massaguet, 2 à Massakory, 2 à Moussoro et 2 à Mao)</p>	
08	Cantine de stockage	<p>Cantine de stockage de fabrication artisanale en métal à deux cadenas :</p> <p>Hauteur : entre 43 à 45cm. Longueur : 87 à 90cm. Largeur : entre 47 à 50 cm. Poids : entre 6Kg à 8Kg. Conçu avec tôle souple de :1mm. Dimension de la : 2000x1000x1mm Poids de la tôle : entre 13 à 16kg</p> <p>Livraison cantine de stockage par zone (2 à Massaguet, 2 à Massakory, 2 à Moussoro et 2 à Mao)</p>	
04	Armoires métalliques importées	<p>Armoires métalliques à 4 étagères tôle d'acier revêtement en Poudre entre 185 cm x 90 cm x 40 cm à 190cm x 103cm x 50cm (Gris)</p> <p>2 portes battants renforcées (angle d'ouverture : environ 110 °) 4 étagères réglables dans une grille de 25mm Poids : environ 50 kg</p> <p>Livraison cantine de stockage par zone (1 à Massaguet, 1 à Massakory, 1 à Moussoro et 1 à Mao)</p>	
08	Caisse à outils complet	<p>Caisse à outil complet (147 pièces) : caisse à outils métallique XL compacte de couleur rouge ; caisse à outils complète de 147 pièces remplies des outils les plus couramment utilisés. Poignées rabattables et solides pour transport. Ouverture et tôles renforcées, 5 compartiments sur 3 niveaux. Chaque compartiment est recouvert d'une fine mousse de protection, dimension du produit (longueur, largeur & hauteur) min: 220x250x530 maxi : 575x260x 535 mm Poids rempli : entre 16.7kg à 18kg ; Comportent les outils suivants :</p> <p>44 pièces de jeu de tournevis, pinces et embouts #Tournevis : PH1x75mm, PH2x100mm, SL5x75mm et SL6x100mm #Tournevis de précision : cruciforme : 2.0; 3.0 ; 4.0 ; tête plate : 2.0 ; 3.0 ; 4.0 #Pincés : Pincés universelles, pincés à bec effilé, pince coupante et tournevis à cliquet pour des embouts # Embouts: cruciforme 1,2,3 Pozidriv 1,2,3 tete plat 3,4,5,6 alènes 3,4,5,6 torxe T10 T15 T20 T25 T27 T30 T40 torse Tamper: TT10 TT15 TT20 TT25 TT27 TT30 TT40 Adaptateur 6 pan 1/4 12 pièces jet de clé plate mixte # clé plate mixte : 8, 10 ,11,12,13,14,15,17,19,20,21,22 #49 pièces, jeu de clé à douille</p>	 

4

6

	<p># clé à cliquet 1/4 1/2 # adaptateur: 1/4"3cm et 6 cm 1/2 9 cm # cardan 1/4 1/2 # douille 6 pan 1/4: 4 -4.5 -5.5-6-7-8-9-10-11-12-13mm #Douille 6 pan 1/2: 14-15-16-17-18-19-20-21-22-24-27-30mm #Douille longue 1/4: 5-6-7-8-9-10-11-12 en 13 mm # Douille longue 1/2, 14,15,17,19mm #Douille bougie 16.21mm #adaptateur d#embouts3/8°</p> <p>Ensemble Douille # marteau à garnir # niveau #metre ruban 5m #cutter #Clé à mollette #Pince coupante #pince multiprise #jeu de clé allène: 1.5, 2.2,5.3,4.5,6.8, 10mm</p> <p>Livraison caisse à outil complet par zone (2 à Massaguet, 2 à Massakory, 2 à Moussoro et 2 à Mao)</p>	
--	--	--

Les images sont juste illustratives/indicatives, le soumissionnaire devra fournir ses propres images concordantes aux spécifications techniques demandées ci-dessus par article.

3. CONDITIONS ET LIEU DE LIVRAISON

La livraison se fait dans les locaux de la GIZ précités en présence des personnes dûment mandatées par les projets et accompagnées éventuellement d'un expert. Pour les équipements/matériels/articles dont les essais et les tests sont nécessaires, la GIZ se réserve le droit de les tester, essayer avant la signature du bordereau de livraison. Si un matériel est déclaré défectueux, le fournisseur devra le remplacer sans délai.

Les frais de manutention et tout autre frais lié à la livraison complète de la commande sont à la charge du fournisseur et doivent être pris en compte dans les offres financières.

NB :

- Les matériels doivent être livrés avec des délais et conditions de garanties ;
- Les articles qui seront livrés dans des cartons, seront assemblés et pleinement testés par le fournisseur et à la charge de ce dernier avant confirmation de la réception par la GIZ.

4. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de soumission doivent comporter :

a. Enveloppe 1 (DOSSIER ADMINISTRATIF)

Le Dossier Administratif est composé des copies des **pièces obligatoires** et des **pièces complémentaires** remplies signées et cachetées (**atout**).

Pièces obligatoires : (la non-présence ou la non-validité de l'une de ces pièces, conduit à l'élimination du soumissionnaire pour le reste de l'évaluation). Il s'agit de :

- Attestation d'exercice en cours de validité (**obligatoire**)
- Extrait du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) (**obligatoire**)
- Patente de l'année **2023** ; (**obligatoire**)
- Certificat d'Identification fiscale (CIF) au nom de l'entreprise (**obligatoire**)
- Carte du contribuable de l'année **2023** au nom de l'entreprise (**obligatoire**)
- Attestation de non-faillite datant de moins de trois mois (**obligatoire**)
- Plan de localisation et adresse complète signé et cacheté par la Direction Générale des impôts (**obligatoire**)
- Attestation de domiciliation bancaire au nom de l'entreprise (**obligatoire**)

g j l

Pièces complémentaires (fournies par la GIZ et doivent être remplies et signées obligatoirement par chaque soumissionnaire pour permettre à la GIZ de traiter vos dossiers. Leur présence dans le dossier administratif constitue un atout en cas d'égalité). Toutefois aucun prestataire, fournisseurs ne sera attributaire d'un marché à la GIZ sans avoir adhéré à ces conditions.

Il s'agit de :

- ✓ Conditions générales d'achats (fournie par la GIZ à signer, cacheter suivi de la mention lu et approuvé et mettre dans le dossier administratif) ;
- ✓ Déclarations d'intégrité GIZ (fournie par la GIZ à remplir, signer, cacheter et mettre dans le dossier administratif)
- ✓ Fiche d'inscription dans la base de données GIZ (fournie par la GIZ dûment remplie et signée par les nouveaux prestataires, fournisseurs n'ayant jamais été enregistrés à la GIZ)
- ✓ Déclaration de consentement concernant la collecte et le traitement des données à caractère personnel (fournie par la GIZ à remplir, signer et cacheter et mettre dans le dossier administratif)
- ✓ Module A : Garantie du respect des embargos et autres restrictions commerciales en vigueur (fournie par la GIZ à signer, cacheter suivi de la mention lu et approuvé et mettre dans le dossier administratif)
- ✓ Module B : Lutte contre le financement du terrorisme et respect des embargos (fournie par la GIZ à signer, cacheter suivi de la mention lu et approuvé et mettre dans le dossier administratif)
- ✓ Module C : Déclaration sur l'honneur relative à la détermination de l'origine ou de la provenance des marchandises proposées (fournie par la GIZ à signer, cacheter suivi de la mention lu et approuvé et mettre dans le dossier administratif)

Avant attribution du marché, le prestataire retenu devra présenter les originaux de tous les dossiers administratifs cités ci-haut ainsi que les pièces suivantes :

- Attestation de mise à jour CNPS en cours de validité (**obligatoire**)
- L'attestation de non redevable en cours de validité (**obligatoire**)

b. Enveloppe 2 (OFFRE TECHNIQUE)

L'offre technique est composée des documents et informations suivants :

- Les photos en couleurs de chaque article par lot (**Obligatoire**) ;
- Les spécifications techniques détaillées chaque article par lot (**Obligatoire**) ;
- Manuel d'utilisation et d'entretien/catalogue (**atout**) ;
- La garantie (**atout**) ;
- Le délai de livraison (**atout**) ;
- **Les références** (attestations ou BC et BL) dans la livraison des livraisons similaires par lot (**atout**).

CHAQUE PAGE DE L'OFFRE TECHNIQUE DOIT ETRE NUMEROTEE, PARAPHEE, SIGNEE ET CACHETEE PAR LE SOUMISSIONNAIRE.

NB :

- a) La GIZ se réserve le droit de vérifier les échantillons des articles proposés avant l'attribution du marché, et ces échantillons pourraient faire partie de l'évaluation finale.
- b) Toute manque d'information/article pourra mener à une exclusion de toute autre évaluation.
- c) La garantie et le délai de livraison constituent un atout s'ils ont été bien présentés, signés et mis dans l'offre technique. Dans tout le cas, les soumissionnaires arrivés à l'évaluation financière, seront tenus de les fournir avant la prise de décision d'attribution. Ils feront partie de l'évaluation finale.
- d) La GIZ se réserve le droit de prendre toutes ses dispositions pour s'assurer que les **articles soient flambants neufs et étiquetés de façon originale**. Les articles dans les cartons seront assemblés et passés à l'essai en présence du fournisseur avant confirmation de la réception. Le montage est à la charge du fournisseur et le fournisseur assurera la garantie. En cas de doute de l'état d'emballage ou de la qualité non conforme (ou manuel d'utilisation), la GIZ ne réceptionnera pas la marchandise et pourrait, en cas de refus du changement, annuler la commande.

c. Enveloppe 3 (OFFRE FINANCIÈRE)

L'offre doit être présentée sur entête du soumissionnaire et doit être signée, datée et cachetée.

Elle doit être présentée en français et en Francs CFA (XAF). La GIZ est exonérée de toutes taxes, veuillez présenter votre offre en hors taxe. L'offre financière doit indiquer le plus bref **déla**i de livraison.

↑

↑

↑

Le soumissionnaire doit indiquer en plus du PN : **19.4060.0-001.00 (GIZ PAMELOT) et de l'Appel d'offre Public N°91173319**, les mentions obligatoires ci-dessous sur son offre :

- a. NIF GIZ : 6001557R
- b. Quantité des biens (Unité)
- c. Dénomination du bien : Nature et caractéristiques du bien.
- d. Prix unitaire Hors TVA
- e. Date d'émission de l'offre
- f. Numéro de l'offre
- g. Taux et montant de la TVA
- h. Total hors taxes et Montant TTC
- i. Nom et adresse du Soumissionnaire
- j. NIF du soumissionnaire
- k. Validité de l'offre.

5. ÉVALUATION DES OFFRES

Avant de procéder à l'évaluation détaillée des offres, la GIZ s'assurera que chaque offre remplit les critères de recevabilité, est dûment signée et est présentée dans la langue requise.

a) Évaluation administrative :

Il sera procédé ici à la vérification de la présence et de la validité des pièces du dossier administratif. L'absence ou la non-validité de l'une des pièces obligatoires, entraîne le rejet de l'offre.

Pour les pièces complémentaires, elles sont obligatoires pour le traitement des dossiers de chaque soumissionnaire. Leur présence dans le dossier administratif si elles sont déjà remplies et signées, constitue un atout en cas de compétence égale. Si elles n'existent pas, ou pas dûment signées dans le dossier administratif, le soumissionnaire serait tenu de le faire dans tous les cas avant le passage à l'étape technique si le nombre minimal de **cinq (5) dossiers complets (Obligatoires + complémentaires)** n'a pas été atteint.

Si le nombre minimal de cinq (5) dossiers complets (toutes les pièces obligatoires et toutes les pièces complémentaires) a été atteint, la commission pourra ne pas procéder au repêchage. Dans le cas contraire, la commission procédera au repêchage des soumissionnaires qui ont présenté des dossiers administratifs les plus complets parmi les moins complets et les invitera à compléter les dossiers dans un délai de 24h.

Passé ce délai, même si le nombre de cinq (5) dossiers complets n'a pas été atteint, les offres techniques de ceux ayant les présentés les dossiers administratifs complets et ceux ayant complétés leurs dossiers seront transférés pour l'évaluation technique.

b) Évaluation technique :

Elle prendra en compte les soumissionnaires retenus à la suite de l'évaluation administrative. Il sera procédé aux évaluations des documents et informations des articles demandés dans l'appel d'offre.

Ainsi, les offres seront évaluées sur la base de la présentation formelle, de la complétude, de la conformité des articles avec les spécifications demandées pour être admises à l'évaluation financière. (Les éléments au point **4.2 (Enveloppe 2 Offre technique)** devant lesquels sont mentionnés obligatoires, sont éliminatoires. C'est à dire leur absence dans l'offre technique ou leur non-conformité pourraient entraîner le rejet de l'offre).

c) c) Évaluation financière :

Elle prendra en compte les entreprises qualifiées à l'étape technique et se déroulera suivant les étapes suivantes :

- Vérification de la conformité entre les prix en lettres et ceux en chiffres. S'il y a contradiction entre les prix en lettres et ceux en chiffres, les prix en lettres prévaudront et ceux en chiffres seront corrigés ;
- Vérification de montant inscrit sur l'offre financière : S'il y a contradiction entre le montant de l'offre et le montant total obtenu par application de la quantité au prix unitaire, ce dernier prévaudra et le montant total sera corrigé.
- Le jury se contentera de corriger les erreurs de calculs horizontaux et verticaux et le montant corrigé sera le montant considéré pour l'évaluation financière.

Enfin, l'offre du fournisseur régulièrement installé au Tchad, jugée plus économique, formelle, techniquement conforme et complète, sera déclarée adjudicataire du marché **sous réserve de visite des locaux de l'entreprise et qu'il présente sous 72h les originaux de son dossier administratif y compris l'attestation de mise à jour de la CNPS et l'attestation de non redevable/quitus fiscal tous deux en cours de validité.**

NB :

- 1) La GIZ se réserve le droit de vérifier l'authenticité des pièces administratives demandées, auprès des services compétents en charge de délivrance. En cas de non-authenticité de l'une de ces pièces, le soumissionnaire se verra retiré de la liste des soumissionnaires éligibles pour la suite de la procédure. Il sera donc responsable des conséquences qui adviendraient.
- 2) L'information sur la fin de la procédure sera communiquée par mail et affichée devant nos Bureaux. Seuls les soumissionnaires ayant d'adresse électronique/ téléphonique seront informés de la fin de la procédure. Pour ce faire, nous vous invitons à inscrire votre adresse électronique et votre numéro de téléphone fonctionnels sur la liste de dépôt des offres.
- 3) La visite d'entreprise pourra faire partie également de critère d'attribution du marché.

6. CONDITIONS DE SOUMISSION

a. Droit de réserve

La GIZ se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, d'annuler la procédure d'Appel d'Offres public et de rejeter toutes les offres, à tout moment avant ou après l'attribution du marché, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque vis-à-vis des soumissionnaires concernés et sans être tenu d'informer les soumissionnaires affectés des raisons de sa décision.

b. Caractère confidentiel de la Procédure

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des offres et les recommandations pour l'attribution du marché ne sera divulguée aux soumissionnaires ou autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant et après l'annonce de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu. Toute tentative effectuée par un soumissionnaire pour influencer la GIZ dans l'examen des offres ou la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre et son inscription sur la liste des fournisseurs/prestataires inadmissibles à participer aux appels d'offres de la GIZ.

La GIZ se réserve le droit de poursuivre toute personne n'ayant pas respectée le caractère confidentiel de cet appel d'offres.

c. Corruption et manœuvres frauduleuses

La GIZ requiert des emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses apports financiers) ainsi que des soumissionnaires/fournisseurs/entreprises prenant part aux marchés qu'elle finance, d'observer les normes d'éthique les plus élevées lors de la passation et de l'exécution de ces marchés. À cet effet, la GIZ :

i. Définit comme suit les termes :

- > "corruption" signifie le fait d'offrir, de donner, d'agréer ou de solliciter toute chose ayant une valeur dans le but d'influencer l'action d'une responsable/personne dans le processus de passation et d'exécution d'un marché ;
- > "manœuvres frauduleuses" signifient une présentation inexacte des faits dans le but d'influencer le processus de passation ou d'exécution du marché au détriment de l'emprunteur, et incluent la collusion entre soumissionnaires (avant ou après la soumission des offres) en vue de fixer les prix des offres à des niveaux artificiellement non concurrentiels et de priver l'emprunteur des avantages d'une concurrence libre et ouverte ;

- ii. Rejettera toute proposition d'attribution du marché qui lui sera proposée ou qu'il aura approuvé sur la base d'informations incomplètes, inexactes ou fallacieuses fournies par l'emprunteur ou tout autre personne, ou s'il est établi, par décision d'un tribunal, ou à la suite d'une mission spéciale d'audit que le marché a été attribué à la suite de pratiques irrégulières. Dans ce cas, le soumissionnaire peut également se voir interdire toute participation aux projets financés par la GIZ.

d. Langue et monnaie

Les offres ainsi que toute correspondance échangée entre le soumissionnaire et la GIZ dans le cadre du présent appel d'offres seront rédigées en français.

Les propositions de prix seront libellées dans la monnaie locale du pays dans lequel le marché sera exécuté (en Francs CFA).

e. Délai et lieu de dépôt des offres

Les offres doivent être soumises au plus tard **le 07 Août 2023 à 15 heures 30 minutes** au Bureau de l'Antenne GIZ à N'Djaména au Tchad, rue 3258, porte 247 au quartier Klémat.

f. Dépôt physique :

Le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière doivent être présentés séparément, chacun dans une enveloppe scellée, avec intitulé, « dossier administratif », « offre technique » et « offre financière » ; toutes les trois enveloppes dans une grande enveloppe, portant la mention « **Appel d'offres public N° 91173319 : Achat des caisses à outils remplies mécaniquement pour les 4CRN et activités OUTITECH pour le projet PAMELOT** ».

Pour toute demande de renseignements complémentaire, veuillez-vous adresser avec comme objet : **Appel d'offres public n°91173319** à l'adresse électronique suivante : ; ou envoyez une correspondance à l'adresse ci-dessus. La date limite de demande de clarification est au plus tard le **28 juillet 2023 à 15h00mn**. Les réponses aux questions de clarification seront affichées devant les portes des bureaux GIZ, ainsi que sur le site Tchad carrière au plus tard le jour ouvré suivant la date limite de demande de clarification.

NB : les dossiers d'appel d'offre ne seront pas restitués au soumissionnaire, prière soumettre les copies de vos dossiers. Les originaux seront demandés par la GIZ en cas de besoin.

Cet appel d'offre est soumis aux conditions générales d'achat de la GIZ en annexe et toutes les autres conditions décrites. Le soumissionnaire déclare avoir pris connaissance et accepté ces conditions générales ainsi que les autres conditions en répondant à cet appel.

Fait à N'Djaména, le 17 juillet 2023


P. B.
Directeur Administratif et Financier
Au Bureau de l'Antenne GIZ N'Djaména




Conseillère Technique Principale du projet PAMELOT

Annexes :

- 1 Conditions générales d'achats (fournie par la GIZ à signer et cacheter suivi de la mention lu et approuvé et mettre dans le dossier administratif) ;
- 2- Déclaration d'intégrité de la GIZ (fournie par la GIZ à remplir, signer, cacheter et mettre dans le dossier administratif) ;
- 3- Déclaration de consentement concernant la collecte de données (fournie par la GIZ à remplir signer, cacheter et mettre dans le dossier Administratif) ;
- 4- Fiche d'inscription (fournie par la GIZ à remplir , signer, cacheter et mettre dans le dossier administratif).
- 5- Module A : Garantie du respect des embargos et autres restrictions commerciales en vigueur (fournie par la GIZ à signer, cacheter suivi de la mention lu et approuvé et mettre dans le dossier administratif)
- 6- Module C : Déclaration sur l'honneur relative à la détermination de l'origine ou de la provenance des marchandises proposées (fournie par la GIZ à signer, cacheter suivi de la mention lu et approuvé et mettre dans le dossier administratif)
- 7- Module B : Lutte contre le financement du terrorisme et respect des embargos (fournie par la GIZ à signer, cacheter suivi de la mention lu et approuvé et mettre dans le dossier administratif)

**INFORMATIONS NECESSAIRES A FOURNIR PAR LE CONSULTANT, ONG OU STRUCTURE
BENEFICIAIRE DE SUBVENTION LOCALE/CONTRAT DE FINANCEMENT, PARTENAIRE PPP POUR
SON ENREGISTREMENT DANS SAP/R3**

(A remplir par les intéressés)

- TYPE DE MANDATAIRE
 - Partenaire PPP
 - Bénéficiaire de Subvention locale/Financement
 - Société d'études et de conseil / Entreprise / ONG
 - Consultant indépendant
 - Consultant fonctionnaire de l'Etat
 - Consultant employé dans une société
 - Compagnie Aérienne
 - Agence de voyage
- ADRESSE :
- Prénom Consultant/Nom de la Société/Compagnie/Agence/ONG :
- Nom Consultant/Prénom & Nom Représentant Société/Compagnie/Agence/ONG :
- Date de Naissance/Date de Création :
- CODE POSTALE :
- Lieu/Siège de la Société/Compagnie/Agence/ONG :
- Rue et Numéro :
- Pays :
- Téléphone Prive :
- Téléphone au Bureau :
- Fax :
- Téléphone portable :
- Adresse e-mail :
- Secteur d'activité (choisir dans la liste en annexe) :
- Numéro Fiscal :
- Numéro et Date de Passeport :
- MODE DE PAIEMENT :
 - En espèce
 - Par virement (indiquer les références bancaires)
 - Par cheque

Veillez joindre votre CURRICULUM VITAE/Présentation de la Société/Compagnie/Agence/ONG :

- REMARQUE :

En cas de modification ou changement je m'engage à communiquer les nouvelles informations à pour la mise à jour de sa base de données.

NOTA BENE : En cas de nécessité, la GIZ peut mettre ces informations à la disposition de la police.

Lieu et date

Nom, qualité et Signature du consultant/Représentant Société/Compagnie/Agence/ONG

1 4

l

Description	Sect.
Bâtiment	025
Conseil en organisation et en management	006
Contrôle de gestion	973
Crises, conflits, catastrophes	034
Déchet	027
Démocratie, État de droit, genre	050
Développement de systèmes de financement et crédit	036
Divers	949
Eau et assainissement	026
Éco-efficience du secteur privé	054
Économie agricole et économie de l'alimentation	056
Enseignement professionnel	015
Experts financiers	972
Facilitation	990
Gestion des ressources naturelles	057
Gestion des zones côtières et des ressources aquatiques	052
Personnel	974
Personnel administratif et de fonction	975
Politique économique	001
Politique environnementale	004
Politique et gestion des finances publiques, modernisation d	002
Promotion du secteur privé	011
Protection sociale durable	064
Régionalisation, décentralisation, développement urbain, dév	061
Renforcement des systèmes éducatifs, des organisations du sa	016
Service linguistique	976
Services informatiques	970
Système de santé et promotion de la santé	020
Systèmes énergétiques durables	029
Transport et mobilité	023



A

9

E

C : Déclaration sur l'honneur relative aux marchandises

Déclaration sur l'honneur relative à la détermination de l'origine ou de la provenance des marchandises proposées

1. Je/nous comprends/comprenons que les sanctions actuelles de l'UE à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie interdisent notamment l'achat et/ou l'importation de certaines marchandises, que ce soit sous forme directe ou indirecte, ayant un lien avec la Russie, la Biélorussie ainsi que la Crimée/Sébastopol et les territoires des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk qui ne sont pas contrôlés par le gouvernement ukrainien (collectivement, les « territoires sanctionnés »), si elles proviennent des territoires sanctionnés, s'y trouvent ou sont exportées depuis ces territoires.

2.1 *Sanctions applicables aux marchandises ayant un lien avec (i) la Crimée (y compris Sébastopol) et/ou (ii) les territoires des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk qui ne sont pas contrôlés par le gouvernement ukrainien ((i) et (ii) conjointement désignés ci après comme « territoires occupés »)*

Par conséquent, je confirme/nous confirmons par la présente que la déclaration cochée cidessous est véridique à tous égards :

- Les marchandises vendues ne sont ni originaires des territoires occupés ni situées dans ces territoires.
- Les marchandises vendues sont originaires des territoires occupés et/ou se situent dans ces territoires.

2.2 *Sanctions sur les marchandises ayant un lien avec la Russie*

En outre, je confirme/nous confirmons par la présente que la déclaration cochée ci-dessous est véridique à tous égards :

- Les marchandises vendues ne sont ni originaires de Russie, ni situées en Russie, ni exportées de Russie.
- Les marchandises vendues
 - sont originaires de Russie, se situent en Russie et/ou sont exportées de Russie ;
 - **mais** ces marchandises ne tombent pas sous le coup des sanctions actuelles de l'UE à l'encontre de la Russie, notamment (mais sans s'y limiter) parce qu'elles ne sont pas couvertes par l'une des annexes XVII, XXI, XXII et XXV du règlement (UE) n° 833/2014.
- Les marchandises vendues
 - sont originaires de Russie, se situent en Russie et/ou sont exportées de Russie et - tombent sous le coup des sanctions actuelles de l'UE à l'encontre de la Russie (notamment lorsqu'elles sont couvertes par l'une des annexes XVII, XXI, XXII et/ou XXV du règlement (UE) n° 833/2014).

2.3 *Sanctions sur les marchandises ayant un lien avec la Biélorussie*

En outre, je confirme/nous confirmons par la présente que la déclaration cochée ci-dessous est véridique à tous égards :

- Les marchandises vendues ne sont ni originaires de Biélorussie, ni situées en Biélorussie, ni exportées de Biélorussie.
- Les marchandises vendues
 - sont originaires de Biélorussie, se situent en Biélorussie et/ou sont exportées de Biélorussie ;

C : Déclaration sur l'honneur relative aux marchandises

- **mais** ces marchandises ne tombent pas sous le coup des sanctions actuelles de l'UE à l'encontre de la Biélorussie, notamment (mais sans s'y limiter) parce qu'elles ne sont pas couvertes par l'une des annexes VII, VIII, X, XI, XII et XIII du règlement (UE) n° 765/2006.
- Les marchandises vendues
 - ne sont ni originaires de Biélorussie, ni situées en Biélorussie, ni exportées de Biélorussie et
 - tombent sous le coup des sanctions actuelles de l'UE à l'encontre de la Biélorussie (notamment lorsqu'elles sont couvertes par l'une des annexes VII, VIII, X, XI, XII et/ou XIII du règlement (UE) n° 765/2006.

Lieu	Date	Nom du·de la représentant·e habilité·e sous forme écrite simple (article 126b du Code civil allemand – BGB)	

Lues et approuvées

Date : / /

Signature et cachet :

7 9 t

Déclaration d'intégrité de la GIZ GmbH et les contractants de la GIZ GmbH

§ 1 Déclarations de la GIZ

En tant qu'entreprise fédérale, la GIZ aide le gouvernement fédéral à atteindre ses objectifs en matière de coopération internationale pour le développement durable et encourage le travail éducatif international dans le monde entier. La GIZ agit selon le modèle du développement durable et prend en compte les aspects politiques, économiques, sociaux et écologiques. L'intégrité, la participation, la transparence et la responsabilité sont essentielles pour l'entreprise en tant que pierre angulaire d'une prévention efficace de la corruption.

La GIZ considère l'intégrité comme un processus vivant et en constante évolution. Elle englobe plus que la lutte contre la corruption et implique l'ancrage des normes, des valeurs et des lignes directrices, par exemple la protection de l'environnement et la protection des droits de l'homme. Le « code d'intégrité » de la GIZ définit des règles de conduite claires pour les employés de la GIZ. Les principes directeurs sont l'égalité de traitement, l'interdiction du harcèlement sexuel, le respect des contrats et des lois, la transparence, la loyauté, la confidentialité et la coopération fondée sur le partenariat. Le respect des règles est contrôlé par le comité de conformité, le service conseil en intégrité et le médiateur externe.

Si la GIZ prend connaissance du comportement de ses employées ou employés ou d'un soumissionnaire, d'un contractant ou de ses sous-traitants représentant un comportement criminel aussi bien en Allemagne que dans le pays d'intervention, ou lorsqu'elle a à cet égard un soupçon concret, elle déclenche une enquête interne et en cas de soupçon avéré saisira le procureur.

Les partenaires commerciaux, les partenaires du projet, les groupes cibles et le public intéressé sont invités à s'impliquer dans les enquêtes sur les problèmes liés à la corruption. S'il existe des motifs concrets de soupçonner des violations du "Code de d'intégrité", vous pouvez vous adresser au service consultatif de l'intégrité de la GIZ ou au médiateur de la GIZ. Vous êtes tenu au secret et pouvez également être contacté à l'avance en cas d'incertitudes.

Conseillers d'intégrité de la GIZ

Mme Carola Faller (Eschborn), Tel.: +49 6196 79-3529 et M. Hans-Joachim Gante (Bonn), Tel.: +49 228 4460-1557

E-Mail: integrity-mailbox@giz.de

Médiateur externe :

Maître Dr. Edgar Joussen, e-mail : ombudsmann@ra-js.de ou par téléphone au +49 30-3151870
www.giz.de/ombudsmann

L'entreprise est également liée par les dispositions du Code fédéral de gouvernance d'entreprise de la République Fédérale D'Allemagne et est guidée par ses recommandations en matière de transparence. La GIZ publie un rapport annuel sur la gouvernance d'entreprise sur Internet, en divulguant notamment : la rémunération des membres de son Directoire. En ce qui concerne les transactions d'achat, la GIZ, en tant qu'autorité contractante, suit strictement les spécifications du droit des marchés publics, avec la priorité aux appels d'offres publics et la séparation fondamentale entre planification, attribution et comptabilisation.

La GIZ est également soumise à des contrôles internes et externes réguliers. En tant qu'entreprise fédérale, la GIZ est contrôlée par la Cour fédérale des comptes.

§ 2 Déclarations du contractant

Le contractant déclare connaître et observer les valeurs et le système d'intégrité de la GIZ décrits ci-dessus. En particulier, le contractant est tenu d'adhérer aux principes d'intégrité énoncés dans les conditions générales du contrat de fourniture de services et de travaux (AVB) déjà avant la signature du contrat. Si le contractant est une personne morale, il prendra des mesures organisationnelles pour communiquer les principes d'intégrité de la GIZ à ses employés et sous-traitants conformément à l'article 1.7 des conditions générales (AVB) et soutiendra puis veillera à leur prise en compte. Le contractant informera ses employés et ses sous-traitants que la GIZ a nommé un médiateur externe en la personne

de Dr. Edgar Jousen pour recevoir les informations confidentielles sur les cas suspects. Il garantit et assure l'anonymat inconditionnel des dénonciateurs, notamment en cas de soupçon de corruption.

Le contractant déclare qu'il n'attribue pas de contrats de sous-traitance à des contractants lors de l'exécution du contrat, dont la fiabilité est mise en doute.

Le contractant ne sera pas en contact avec des personnes impliquées dans la procédure en dehors du service de gestion des contrats de la GIZ pendant une procédure de mise en concurrence en cours. Les informations requises concernant la procédure d'attribution en cours sont uniquement demandées par écrit par le contractant auprès de l'unité organisationnelle responsable de la GIZ, le service des achats et des contrats, qui coordonne également les informations sur les questions d'ordre technique. Le contractant est conscient qu'en cas de non-respect de ceci, cela pourrait entraîner son exclusion de la mise en concurrence.

Lieu et Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuve »

Module de texte Achat sur place (à placer en annexe ou dans le corps du contrat relatif à un achat)

Le module de texte suivant doit impérativement figurer dans tout contrat d'achat de matériels et d'équipements conclu entre la GIZ – en qualité de client – et le contractant.

Lutte contre le financement du terrorisme et respect des embargos

Le contractant ne met à la disposition de tiers figurant sur une liste de sanctions des Nations unies et/ou de l'Union européenne aucun moyen financier ni d'autres ressources économiques, ni de manière directe ni de manière indirecte.

Dans le cadre de l'exécution du contrat, le contractant n'est autorisé à nouer et/ou à entretenir des relations contractuelles ou des relations d'affaires qu'avec des tiers fiables qui ne sont pas frappés d'une interdiction légale de nouer de telles relations.

La GIZ souligne expressément que ses contractants, et leurs propres fournisseurs, sont tous tenus, dans le cadre de l'exécution du contrat, d'observer et de respecter l'ensemble des embargos et autres restrictions commerciales imposés par les Nations unies, l'UE et la République fédérale d'Allemagne.

Cela vaut notamment pour les sanctions actuelles de l'UE contre la Russie, la Biélorussie, la Crimée et les régions concernées de l'est de l'Ukraine¹. En conséquence, le contractant a l'obligation contractuelle de ne livrer que des marchandises qui ne tombent pas sous le coup de ces sanctions. En outre, le contractant est tenu d'apporter tout le soutien nécessaire pour permettre à la GIZ de s'assurer du respect du régime de sanctions.

Le contractant informe la GIZ immédiatement et de sa propre initiative de toute inscription du contractant, d'un membre de ses organes de direction, de ses organes d'administration, de ses associés et/ou de son personnel sur une liste de sanctions des Nations unies ou de l'Union européenne. La même disposition s'applique lorsque le contractant prend connaissance d'un événement conduisant à l'inscription sur une telle liste.

Le contractant informe la GIZ immédiatement et de sa propre initiative de la violation de l'une des dispositions du présent point.

Lues et approuvées

Date : / /

Nom de l'entreprise:

Signature et cachet.....

¹ https://finance.ec.europa.eu/eu-and-world/sanctions-restrictive-measures/sanctions-adopted-following-russias-military-aggression-against-ukraine_en#sanctions.

Voir notamment les règlements (UE) n° 833/2014, 692/2014, 2022/263 et 765/2006.

Garantie du respect des embargos et autres restrictions commerciales en vigueur

Avant la conclusion éventuelle d'un contrat, la GIZ se réserve le droit de vérifier l'origine ou la provenance des marchandises qui lui sont proposées. Cette vérification vise à garantir le respect des embargos et d'autres restrictions commerciales en vigueur conformément au devoir de diligence de la GIZ. Cela concerne notamment les sanctions de l'UE actuellement en vigueur à l'encontre de la Russie, de la Biélorussie, de la Crimée et des territoires concernés de l'est de l'Ukraine¹ (et en premier lieu les règlements (UE) n° 833/2014 et 765/2006).

En soumettant son offre, le soumissionnaire s'engage vis-à-vis de la GIZ, dans le cas où le marché est susceptible de lui être attribué – et donc avant même l'attribution du marché – à apporter tout le soutien nécessaire pour permettre à la GIZ de s'assurer du respect du régime de sanctions. Cela comprend notamment l'obligation de remplir, à la demande de la GIZ, une « déclaration sur l'honneur relative à la détermination de l'origine ou de la provenance des marchandises proposées » et/ou de mettre à disposition les garanties d'origine exigées par la GIZ. Si le soumissionnaire ne remplit pas cette obligation ou ne la satisfait pas dans un délai raisonnable, son offre peut être rejetée.

L'attribution du marché ne peut avoir lieu qu'à l'issue de la vérification de l'origine ou de la provenance des marchandises proposées. Si cette vérification révèle des indices ou des faits empêchant l'attribution du marché au soumissionnaire, la GIZ en informe immédiatement ce dernier. En outre, dans ce cas, la GIZ se réserve le droit d'attribuer le marché au soumissionnaire suivant dans le classement du concours sous-jacent.

Lues et approuvées

Date : / /

Nom de l'entreprise:

Signature et cachet.....

¹ https://finance.ec.europa.eu/eu-and-world/sanctions-restrictive-measures/sanctions-adopted-following-russias-military-aggression-against-ukraine_en#sanctions



Documentation technique

Le vendeur joindra aux marchandises la totalité de la documentation technique nécessaire telle qu'instructions de service, manuel d'instruction, schéma de connexions, plan de circuit intérieur, dans la langue en usage au lieu de destination. Les documents devront être enveloppés de papier imperméable.

Documents de facturation

Les factures commerciales et avis de livraison adressés à la GIZ devront comporter tous les détails requis. Les marquages et numéros, les dimensions et le poids des unités d'emballage devront être indiqués. Les factures devront être présentées en double exemplaire.

Inspection

L'acheteur se réserve le droit de faire inspecter toutes les marchandises à tout moment par un représentant dûment autorisé. Le vendeur devra remédier immédiatement et sans frais additionnels à tout vice. Le fait de procéder à une inspection ne préjugera pas de l'exécution d'autres dispositions du présent contrat relatives aux obligations souscrites par le vendeur, telles que garantie ou spécifications.

Emballage

Les dimensions et les poids des unités d'emballage devront se conformer aux conditions régnant au lieu de destination de telle façon que même en cas de transbordement, les unités puissent être manipulées en toute sécurité par les transporteurs. A défaut d'instructions contraires, les marchandises devant être expédiées par voie maritime devront être emballées dans des caisses et non pas dans des cartons. Les caisses devront avoir un revêtement imperméable. Les équipements, appareillages et machines de valeur devront être enveloppés de polyéthylène, garnis de gel de silice et placés sous emballage étanche. Eu égard aux coûts élevés de transport, des matériaux d'emballage de faible poids devront être utilisés pour le fret aérien. L'emballage devra toutefois être suffisamment solide, robuste et étanche pour protéger le contenu contre toute détérioration. Le vendeur sera seul responsable de toute détérioration due à un emballage inapproprié ou défectueux.

Garantie

Le vendeur garantira que, lors de la livraison, les marchandises fournies en vertu du contrat seront exemptes de tous vices de matériau ou de fabrication, appropriées aux conditions climatiques du lieu de destination et seront en conformité avec les exigences du contrat, nonobstant le fait qu'un inspecteur aurait inspecté et/ou accepté les marchandises.

Cette garantie vaudra jusqu'à expiration d'une année à compter de la date d'arrivée au lieu de destination.

Notification de tels vices ou non-conformité sera faite par la GIZ au vendeur dans le délai d'un an à compter de l'arrivée de l'article défectueux ou non conforme.

A la demande de la GIZ, dans un délai raisonnable à compter d'une telle notification, le vendeur livrera à nouveau, en toute diligence et à ses propres frais, l'article défectueux ou non conforme.

Cette garantie sur les marchandises renouvelées ou remplacées, recommencera à courir pendant une année à compter de la date d'arrivée. Si la GIZ ne demande pas le remplacement des marchandises défectueuses ou non conformes ou une nouvelle livraison, le vendeur, à la demande de la GIZ, dans un délai raisonnable à compter de la notification de défectuosité ou de non-conformité, remboursera la fraction correspondante du prix.

Aucun changement de quantité d'un article requis par le vendeur ne sera pas accepté, à moins qu'un tel changement ait été provoqué par les conditions de changement, d'expédition ou d'emballage, et uniquement dans la mesure spécifiée par ailleurs dans le contrat.

Retards de livraison

En cas de retard dans la livraison de marchandises, que ce soit en tout ou en partie, de plus de 14 jours, l'acheteur pourra refuser de réceptionner la livraison en tout ou en partie, et résilier le contrat.

Sans préjudice de ses droits susmentionnés, l'acheteur aura faculté d'exiger une indemnité forfaitaire d'un montant de 1 % de la valeur des marchandises en retard pour chaque semaine commencée, cette indemnité ne pouvant toutefois excéder 10 %. Cette faculté subsistera même à défaut de toute stipulation faite à cet effet à la date de remise de livraison. Ceci n'affectera pas les indemnités supérieures à celles stipulées à la présente clause et auxquelles l'acheteur pourrait prétendre en raison de retards de livraison.

Défaillance

En cas de défaillance du vendeur, y compris, mais sans s'y limiter, la carence ou le refus d'effectuer des livraisons dans le délai spécifié, l'acheteur pourra se procurer les marchandises ou services auprès d'autres sources et tenir le vendeur responsable de tous coûts supplémentaires ainsi occasionnés. En outre, l'acheteur pourra mettre fin par notification écrite au droit du vendeur de poursuivre les livraisons ou la/les partie/s des livraisons qui a/ont été affectée/s par la défaillance.

Force majeure

Si, en raison d'un cas de force majeure, le vendeur ne se trouve pas en mesure de s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre du présent contrat, il en informera l'acheteur dans les 15 jours suivant la survenance du cas de force majeure. On entendra par cas de force majeure l'existence de circonstances indépendantes de la volonté des parties, survenues postérieurement à la conclusion du contrat et faisant obstacle à son exécution normale.

Cession

Le vendeur ne pourra céder tout ou partie des obligations de prestation lui incombant au titre du présent contrat, sauf consentement écrit préalable de l'acheteur.

INCOTERMS

Les conditions de livraison stipulées (FOB, CIF, etc.) seront interprétées en conformité avec les règles internationales d'interprétation des conditions commerciales (Incoterms) de la Chambre de Commerce Internationale, Paris (version en vigueur au moment de la conclusion du contrat).

Confirmation de commande

Le vendeur confirmera la présente commande en apposant sa signature sur la copie qui y est jointe. Le contrat ne prendra effet que lorsque la copie de la présente commande, revêtue de la signature dûment autorisée du vendeur aura été reçue par l'acheteur.

Avenants

Les modifications et suppléments apportés à la présente commande ne sont valables que s'ils sont faits par écrit. Les avenants oraux sont nuls et non avenus.

Nullité partielle

La nullité d'une ou plusieurs des dispositions du présent contrat n'affectera pas la validité des autres dispositions. Au cas où certaines dispositions seraient nulles, elles seront réputées être remplacées par les dispositions les plus appropriées à l'objectif économique poursuivi par les parties contractantes.

Litiges - arbitrage

Tout litige découlant du présent contrat sera tranché en dernière instance par application du Règlement de Conciliation et d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale par un ou plusieurs arbitres désignés conformément à ce Règlement. La sentence arbitrale sera définitive et obligatoire pour les parties du présent contrat et exclura toute autre voie de recours.

Conditions du contrat

Le présent contrat sera régi exclusivement par les conditions qui y sont stipulées.

g

4

d



Déclaration de consentement concernant la collecte et le traitement de données à caractère personnel

La GIZ prend très au sérieux la protection de vos données à caractère personnel. Afin de pouvoir continuer de contracter avec vous en tant que consultant/fournisseur de biens matériels/bénéficiaire, la GIZ collectera et traitera vos informations à caractère personnel suivantes : votre nom et prénom, votre numéro de téléphone ainsi que les coordonnées de votre cabinet, agence ou entreprise. Conformément aux dispositions légales de l'Union Européenne, ces données seront collectées et traitées par la GIZ uniquement dans le cadre de demande de consultation, d'achats ou de demande de cotation et sur la base de votre consentement. Les données seront automatiquement détruites au plus tard dix ans après la réception de votre candidature.

Vos données ne seront pas transmises à des tiers, à l'exception éventuelle d'institutions habilitées selon les normes légales en vigueur.

Vous avez le droit de demander la suppression de vos données personnelles de notre banque de données à tout moment sans devoir fournir de justification. Pour ce faire, veuillez-vous adresser à l'**Antenne GIZ à N'Djaména, rue 3258, porte 247 au quartier Klémat**, BP : 123, N'Djamena Tchad, Tel : +235 22 52 60 35 ; Email : giz-tschad@giz.de

Afin de pouvoir intégrer notre liste de consultants/fournisseurs/bénéficiaires, nous vous demandons dès lors de répondre aux éléments suivants :

Nom(s) : Prénom(s) :

Nom du cabinet/entreprise :

Numéro(s) de téléphone :

Domaine de spécialité/matériel proposé à la vente :

Je suis d'accord que la GIZ collecte, traite et utilise mes données personnelles que je fournis dans le cadre de cet appel d'offre

J'ai compris que j'ai le droit de retirer ce consentement à tout moment en faisant la demande explicite à la GIZ au Tchad et que cela m'éliminera automatiquement de la liste des consultants de la GIZ au Tchad

Signature Date :

9 A E